



**Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire  
et de la forêt**  
**Monsieur Stéphane LE FOLL**  
**Ministre**  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP

Charenton-le-Pont, le 28 avril 2017

**Objet** : réactions suite à l'épisode de gel dans le vignoble  
*Nos Réf. : 2017-24*

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, une vague de gel sans précédent a touché la totalité des régions viticoles françaises la semaine dernière : Alsace, Champagne, Bourgogne-Jura, Vallée du Rhône, PACA, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Centre Val de Loire, et Pays de la Loire, pas une seule n'a été épargnée.

Même si les premiers bilans commencent à apparaître, on ne peut encore chiffrer précisément l'étendue des dégâts, mais tous reconnaissent déjà qu'il faut remonter à 1991 pour retrouver un tel épisode. L'inquiétude est donc vive quant à l'impact de cette catastrophe pour les vignerons. Leur outil de production est une nouvelle fois touché par un aléa climatique, comme c'est malheureusement le cas depuis plusieurs années. Sans raisins, les entreprises vignerons indépendants ne peuvent plus produire les quantités suffisantes de vins pour conserver leurs marchés, notamment à l'export, ni pour couvrir leurs dépenses.

Vous avez annoncé en début de semaine que vos services allaient se mobiliser pleinement pour soutenir la filière. Nous nous en félicitons, mais tenons à vous rappeler la gravité de la situation pour les entreprises qui ont été touchées.

Ainsi, nous vous demandons dans un premier temps de mettre les moyens nécessaires pour que les mesures d'urgence puissent être activées très rapidement (report d'annuité, dégrèvement TFNB, etc.). En effet, pour certains vignerons, la trésorerie va rapidement manquer, ils ont donc besoin de ce soutien. En outre, aucune entreprise ne doit être laissée de côté. Il convient de prendre en charge l'ensemble des entreprises touchées. Les Vignerons Indépendants de France y seront particulièrement attentifs.

Dans un deuxième temps, les Vignerons Indépendants de France veulent une nouvelle fois rappeler que le dispositif assurantiel existant n'est pas adapté à leurs entreprises, qui choisissent donc de ne pas aller vers le contrat socle : le seuil de déclenchement et la franchise sont trop élevés pour une indemnisation qui n'est pas à la hauteur et ne tient pas compte de la valorisation de leurs produits. De plus le rendement historique de l'exploitation est aujourd'hui calculé sur la base d'une moyenne olympique, qui n'est plus pertinente, en raison des aléas climatiques subis les années précédentes. Les Vignerons Indépendants de France proposent donc d'utiliser le rendement du cahier des charges d'appellation comme référentiel.

Il est donc urgent de revoir le cadre global de cette assurance, afin de permettre de voir, davantage d'exploitations couvertes.



Néanmoins, l'assurance ne doit pas être la seule piste offerte aux entreprises. Les Vignerons Indépendants de France sont convaincus qu'il n'y a pas une solution unique aux problématiques de gestion des risques mais la nécessité de l'existence d'une boîte à outils des différentes options possibles, afin de tenir compte de la variété des situations.

Ainsi, les Vignerons Indépendants de France proposent évidemment d'activer le dispositif d'achats de vendanges pour la campagne à venir, et donc insistent sur le besoin urgent de définir le cadre de cette mesure, rappelant qu'une réunion sur ce point doit avoir lieu depuis la fin d'année dernière.

Il est ensuite nécessaire de généraliser le Volume Complémentaire Individuel (VCI), en obligeant les ODG à l'activer. C'est un outil qui fonctionne très bien dans les régions qui l'utilisent, et qui peut permettre de palier à des années difficiles en termes de production.

Enfin, il est primordial de pouvoir mettre en place de nouvelles mesures fiscales qui viendront lisser les difficultés rencontrées régulièrement par les vignerons en raison d'aléas climatiques. Soutenus par plusieurs parlementaires, nous avons proposé dans le PLFR 2016 la mise en place d'une réserve de précaution, à laquelle le gouvernement s'était opposé. Nous voyons aujourd'hui l'utilité d'une telle mesure. Nous demandons donc la mise en place rapide de cette réserve de précaution, permettant aux vignerons de faire face aux aléas.

D'autres outils fiscaux peuvent également être mobilisés. Nous plaignons pour que les pouvoirs publics étudient notamment une possible défiscalisation des stocks, et la possibilité de réaliser des provisions fiscales sous forme de DPA exceptionnelle.

Fidèles à l'esprit d'un syndicalisme de proposition, les Vignerons Indépendants de France, veulent malgré tout porter un message d'espoir dans l'action, se tournant résolument vers l'avenir et vers des perspectives qui permettront demain de faire face à ces épisodes. Nous comptons sur vous pour aller dans le sens du travail mené par notre mouvement en ouvrant la porte à ces propositions concrètes dans l'intérêt de nos entreprises.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger plus précisément sur ces éléments, et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Thomas Montagne  
Président